



COMMUNE DE LAMBESC

E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Effectif du Conseil Municipal	29	SEANCE DU 3 AVRIL 2019	Transmission en Sous-Préfecture	
Conseillers en exercice	29		Date Réception	
Qui ont pris part à la délibération	28			

Le trois avril deux mille dix neuf, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ces séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 28-03-2019 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Yvon CASTINEL, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Bernard MAYER, Jacques GAÏOLI, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Lionel THERY, Jacqueline CRUCIANI, Guy GARCIN, Diana PELLETIER, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT, Gabriel PEYRE,.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : Mireille AMEN à Bernard RAMOND, Joelle BENAZET à Martine CHABERT, Hubert BACHELARD à Hervé SUGNER, François BERGA à Jacques BUCKI, Jean-Jacques DECORDE à Gabriel PEYRE

ABSENT : Fabrice MATTEI

SECRETAIRE DE SEANCE : Lionel THERY

DELIBERATION N° 2319-043	Urbanisme Acquisition de la parcelle AE N°410
-----------------------------	--

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Département, possède une parcelle cadastrée AE N° 410 d'une superficie de 1 611 m². Par conséquent le Département a demandé si la commune était intéressée pour acquérir ce terrain délaissé, qui s'étend en partie haute de l'allée des vigneron, est incluse dans le périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation inscrite sur le PLU en vue de l'aménagement du secteur de la gare. Cette partie est identifiée comme devant participer au raccordement du secteur aux voies existantes. En fonction des projets qui se dessineront dans ce quartier, ce terrain pourrait être utilisé pour du parking ou aménagé en espace vert.

Envoyé en préfecture le 09/04/2019
Reçu en préfecture le 09/04/2019
Affiché le
ID : 013-211300504-20190403-2119_043-DE

Dans le cadre de l'instruction de cette cession la Direction des routes souhaite que le Conseil Municipal se prononce sur le principe d'une acquisition de la parcelle AE N°410 appartenant au domaine privé du Département et donne pouvoir à monsieur le Maire pour poursuivre les démarches en ce sens.

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDE au Département la cession à la commune de la parcelle AE N°410
AUTORISE monsieur le Maire, ou Monsieur le premier adjoint en cas d'empêchement, à poursuivre les démarches en ce sens et à signer tout document afférent

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

 Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND